LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DES COMTÉS UNIS DE STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY - PLAN PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ

DATE DE CONFORMITÉ	EXIGENCE	PLAN D'ACTION / ÉTAT DE LA SITUATION	TERMINÉ	EN COURS				
NORME DE SERVICE À LA CLIENTÈLE								
1 ^{er} janvier 2012	Formation sur la norme de service à la clientèle	Tous les employés, les bénévoles et les membres du conseil d'administration ont reçu la formation sur la norme de service à la clientèle. La formation sur la norme de service à la clientèle a été ajoutée au programme d'orientation à l'intention des nouveaux employés, des nouveaux bénévoles et des nouveaux membres du conseil d'administration de l'organisme, et est offerte dès que possible après leur arrivée.	Ø	Ø				
1 ^{er} janvier 2012	Animaux d'assistance et personnes de soutien	L'organisme accepte la présence d'animaux d'assistance et de personnes de soutien, au besoin.	☑	Ø				
1 ^{er} janvier 2012	Rétroaction	Un formulaire de rétroaction a été créé et fait partie des politiques d'accessibilité de l'organisme. Il est disponible en médias substituts sur demande.	Ø	Ø				
1 ^{er} janvier 2012	Politique d'accessibilité	Une politique d'accessibilité a été créée et est disponible sur le site Web de l'organisme.	V					
		EXIGENCES GÉNÉRALES						
1 ^{er} janvier 2014	Politiques d'accessibilité	Des politiques d'accessibilité ont été créées et sont disponibles sur le site Web de l'organisme.	☑					
1 ^{er} janvier 2014	Plan pluriannuel d'accessibilité	Un plan pluriannuel a été créé et est disponible sur le site Web de l'organisme. Ce plan sera révisé au moins tous les cinq ans (la dernière révision remonte à décembre 2017).	Ø	Ø				
1 ^{er} janvier 2015	Formation sur les NAI	La formation a été offerte à tous les employés en décembre 2014. Des livrets de formation ont été créés et distribués aux bénévoles et aux membres du conseil d'administration en novembre 2014. La formation sur les NAI a été ajoutée au programme d'orientation à l'intention des nouveaux employés, des nouveaux bénévoles et des nouveaux membres du conseil d'administration de l'organisme, et est offerte dès que possible après leur arrivée.	Ø	Ø				
NORME D'ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS								
1 ^{er} janvier 2012	Information sur les situations d'urgence en formats accessibles	L'organisme déterminera les médias substituts qui peuvent être fournis, sur demande, pour l'information sur les situations d'urgence.	V	Ø				
1 ^{er} janvier 2015	Rétroaction	L'organisme déterminera les médias substituts qui peuvent être fournis, sur demande, pour les processus de rétroaction.	V	V				

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DES COMTÉS UNIS DE STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY - PLAN PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ

DATE DE CONFORMITÉ	EXIGENCE	PLAN D'ACTION / ÉTAT DE LA SITUATION	TERMINÉ	EN COURS
1 ^{er} janvier 2015	Formats accessibles et aides à la communication	L'organisme déterminera les formats accessibles et les aides à la communication qui seront fournis sur demande aux personnes handicapées. L'organisme consultera la personne qui en fait la demande pour déterminer le format ou l'aide à la communication le mieux adapté à ses besoins.	Ø	Ø
1 ^{er} janvier 2014	Sites Web et contenu Web accessibles	Le site Web de l'organisme est actuellement conforme aux lignes directrices des WCAG 2.0, niveau A.	Ø	
1 ^{er} janvier 2021	Sites Web et contenu Web accessibles	Le site Web de l'organisme sera conforme aux lignes directrices des WCAG 2.0, niveau AA.		
	NORME	D'ACCESSIBILITÉ À L'EMPLOI		
1 ^{er} janvier 2012	Renseignements individualisés relatifs aux interventions d'urgence	Tous les employés ont été rencontrés et ont reçu le formulaire à remplir pour obtenir, au besoin, un plan d'intervention d'urgence individuel. Ce formulaire fait partie de la trousse d'orientation à l'intention des nouveaux employés. Lorsqu'un employé demande une mesure d'adaptation, l'organisme discute de la disponibilité d'un plan d'intervention d'urgence, le cas échéant.	Ø	Ø
1 1 ianvior 2016	Mesures d'adaptation dans les processus de recrutement, d'évaluation et de sélection	Le site Web de l'organisme indique que celui-ci est conforme à la LAPHO. Les candidats éventuels sont informés de la possibilité de demander des mesures d'adaptation pour toute partie du processus de recrutement, de sélection et d'embauche dans la réponse automatique à leur demande d'emploi, lors de la convocation à l'entrevue et de l'entrevue proprement dite, ainsi qu'au moment de l'offre d'emploi.	Ø	Ø
1 ^{er} janvier 2016	Formats accessibles et aides à la communication pour les employés	À la demande d'un employé handicapé, l'organisme lui fournit des formats accessibles ou des aides à la communication. L'organisme consultera l'employé qui en fait la demande pour déterminer le format ou l'aide à la communication le mieux adapté à ses besoins.	Ø	V
1 ^{er} janvier 2016	Plans de mesures d'adaptation individuels documentés	Un processus de mesures d'adaptation a été créé. Tous les plans de mesures d'adaptation existants ont été officialisés et documentés. Toutes les nouvelles demandes de mesures d'adaptation suivent le processus mis en place par l'organisme et sont officialisés et documentés.	Ø	Ø
1 ^{er} janvier 2016	Mesures d'adaptation dans le processus de retour au travail	Un process de retour au travail a été créé. Tous les employés qui reviennent au travail à la suite d'un congé lié à une invalidité suivent le processus mis en place par l'organisme, et les plans sont officialisés et documentés.	Ø	Ø

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DES COMTÉS UNIS DE STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY - PLAN PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ

DATE DE CONFORMITÉ	EXIGENCE	PLAN D'ACTION / ÉTAT DE LA SITUATION	TERMINÉ	EN COURS			
1 ^{er} janvier 2016	Mesures d'adaptation dans le processus de gestion du rendement	L'organisme tient compte des mesures d'adaptation mises en place pour l'employé lors du processus de gestion du rendement.	Ø	Ø			
1 1" janvier 2016	Mesures d'adaptation dans le processus de perfectionnement professionnel et d'avancement	L'organisme tient compte des mesures d'adaptation mises en place pour l'employé lors du processus de perfectionnement professionnel et d'avancement.	Ø	Ø			
1 ^{er} janvier 2016	Mesures d'adaptation dans le processus de redéploiement	L'organisme tient compte des mesures d'adaptation mises en place pour l'employé lors du processus de redéploiement.	Ø	Ø			
	NORME D'ACCESSIBILITÉ POUR LE TRANSPORT						
Cette norme ne s'applique pas à l'organisme.							
	NORME D'	ACCESSIBILITÉ AU MILIEU BÂTI					
1 ^{er} janvier 2017	Espaces publics nouveaux ou réaménagés	En cas de réaménagement des espaces publics de l'organisme, les exigences de la Loi seront examinées afin d'assurer la conformité et de veiller à ce que des éléments accessibles soient inclus.	Ø	Ø			
1 ^{er} janvier 2017	Entretien préventif ou d'urgence	En cas d'interruption temporaire (planifiée ou d'urgence) des éléments accessibles prévus par cette norme, le public en sera informé.	Ø	Ø			
	RAPPORTS SUR	LA CONFORMITÉ À L'ACCESSIBILITÉ					
December 31, 2012	Rapport sur la conformité à l'accessibilité		V				
December 31, 2014	Rapport sur la conformité à l'accessibilité		V				
December 31, 2017	Rapport sur la conformité à l'accessibilité		V				
December 31, 2020	Rapport sur la conformité à l'accessibilité						
December 31, 2023	Rapport sur la conformité à l'accessibilité						

Révisé : 11 décembre 2017